



**Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session
Nairobi, 5–9 juin 2023**

**Projet de compte rendu de l'Assemblée du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains
sur les travaux de sa deuxième session**

I. Organisation de la session (points 1 à 6 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

1. La deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Nairobi, du 5 au 9 juin 2023.
2. La session a été ouverte le lundi 5 juin 2023, à 10 h 10, par M. Román Meyer Falcón, Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

B. Déclarations liminaires

3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans un message vidéo ; M. Li Junhua, Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires économiques et sociales ; M. Csaba Kőrösi, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans un message vidéo ; Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat. Après une prestation musicale donnée par le groupe « Ghetto Classics », des déclarations ont également été prononcées par M. Slumber Tsogwane, Vice-Président du Botswana, s'exprimant au nom de M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Président du Botswana ; et M. William Ruto, Président de la République du Kenya. D'autres déclarations liminaires ont été prononcées par M. Johnson Arthur Sakaja, Gouverneur de Nairobi ; Mme Elizabeth Maruma Mrema, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au nom de Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE ; Mme Fatimetou Abdel Malick, Présidente du Conseil régional de Nouakchott, leader d'opinion.
4. Dans son allocution liminaire, M. Meyer Falcón a déclaré que l'Assemblée d'ONU-Habitat offrait l'occasion de faire progresser la mise en œuvre des objectifs énoncés dans le Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes. Les participants aborderaient notamment les questions concernant l'augmentation de la population mondiale et les récentes tendances observées en matière d'urbanisation, qui montraient, selon les prévisions, que 68 % de la population mondiale vivrait dans les villes d'ici à 2050. Il était indispensable d'agir collectivement pour adopter une approche novatrice face à la croissance urbaine afin d'améliorer les conditions de vie de tous les individus, de les sortir de la pauvreté, de réduire les inégalités et l'exclusion, et de favoriser la croissance économique.

5. Mme Bangura a remercié M. Ruto, indiquant que sa présence à la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat illustre le partenariat étroit qui existait entre le Kenya et l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'engagement de son pays en faveur des opérations que l'ONU menait en Afrique et dans les pays du Sud. En tant qu'organisation chef de file des Nations Unies pour les questions relatives aux établissements humains et au développement urbain durable, ONU-Habitat faisait porter l'accent sur l'atténuation des changements climatiques et l'établissement de villes respectueuses de l'environnement. C'est ainsi qu'au Kenya, ONU-Habitat soutenait les initiatives gouvernementales de mise en œuvre de mesures politiques, législatives et au niveau des programmes pour que le pays devienne rapidement neutre en carbone, en vue de promouvoir des matériaux de construction appropriés, les technologies vertes et les ressources naturelles locales. ONU-Habitat s'employait également à réduire la pollution, rendre les espaces publics plus agréables à vivre, créer des emplois respectueux de l'environnement, mener des projets de gestion des déchets et développer des énergies résilientes aux changements climatiques en vue de réduire la pauvreté. L'Office des Nations Unies à Nairobi continuait de collaborer avec ONU-Habitat dans le cadre d'initiatives écologiques, notamment la collecte de déchets et les stations de tri pour accroître le recyclage des déchets. Nairobi était un centre mondial des Nations Unies ; l'Office des Nations Unies à Nairobi était le seul office des Nations Unies dans les pays du Sud qui avait vu augmenter le nombre d'organismes des Nations Unies cherchant à y transférer leur personnel. À cet égard, l'Assemblée générale avait approuvé un programme d'investissements sans précédent dans/sur le complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi, consistant en l'expansion considérable et la modernisation des installations de conférence. Ces projets seraient entrepris en étroite collaboration avec ONU-Habitat et le PNUE. Mme Bangura s'est félicitée du soutien que les États Membres apportaient au titre de ces investissements, ainsi qu'à l'ensemble des organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Kenya.

6. Le texte du message du Secrétaire général est reproduit à l'annexe [--] du présent compte rendu.

7. M. Li a affirmé que l'accent mis à la session en cours sur les moyens d'assurer un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif était à la fois pertinent et opportun. Malgré les progrès accomplis et la promesse de ne laisser personne de côté, quelque 670 millions de personnes vivaient toujours dans l'extrême pauvreté, un quart des jeunes n'étaient pas scolarisés, se retrouvaient sans formation ou sans emploi, et un accès sûr à l'eau et aux services d'assainissement n'était toujours pas garanti. C'est pourquoi le Secrétaire général avait appelé les dirigeants mondiaux à présenter un plan de sauvetage pour les populations et la planète afin de susciter des actions transformatrices aux niveaux national et mondial, en apportant un soutien accru aux pays en développement dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment en comblant les déficits de financement.

8. Si les villes jouaient un rôle essentiel dans la réalisation du développement durable, l'objectif que l'on s'était fixé de construire des villes durables était encore loin d'être atteint. M. Li s'est dit préoccupé par le manque de données nécessaires pour le suivi de l'objectif de développement durable 11, qui limitait la possibilité de prendre des décisions efficaces. La réalité de l'urbanisation rapide devait être prise en compte pour garantir à tous de meilleures conditions de vie. Il était essentiel que le développement urbain durable demeure une priorité du programme d'action multilatérale et des efforts de développement au niveau mondial.

9. M. Kőrösi a indiqué que les Nations Unies pilotaient les efforts cruciaux déployés au niveau mondial pour comprendre les causes profondes de crises complexes, mettre en œuvre un programme ambitieux de développement durable et protéger la planète contre le fléau des changements climatiques. ONU-Habitat jouait un rôle essentiel dans tous ces efforts. Les villes étaient à l'épicentre des crises convergentes actuelles, qui étaient amplifiées dans les zones urbaines, en particulier dans les pays en développement. Pour faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables, il était nécessaire de collecter et de diffuser des données statistiques complètes. Les gouvernements devaient surveiller la répartition spatiale des populations futures afin d'évaluer les risques liés aux changements climatiques, aux inondations, aux vagues de chaleur, aux épidémies, à la sécurité alimentaire et à la disponibilité de l'eau douce. Il fallait urgemment un changement des mentalités. Pour parvenir à une véritable transformation durable, il importait de renforcer l'interface entre la science et les politiques, de proposer des solutions fondées sur des données probantes et d'aborder les objectifs de manière globale.

10. Si les lacunes liées à l'impact des objectifs de développement durable représentaient un problème universel, les personnes vivant dans les pays en développement, notamment celles qui se trouvaient dans des situations particulières, étaient les plus touchées. La volonté politique, l'engagement, la solidarité, le financement et l'action étaient essentiels à cet égard. La pandémie

de maladie à coronavirus (COVID-19) avait démontré que l'on pouvait prendre des mesures radicales et transformatrices lorsque l'humanité était menacée. Il était donc nécessaire de tirer parti de cette dynamique et de mobiliser les engagements politiques, notamment en examinant les enseignements tirés des examens nationaux volontaires et en adoptant des politiques novatrices fondées sur des données scientifiques. Le prochain Sommet sur les objectifs de développement durable serait l'occasion de s'engager en faveur de solutions audacieuses, y compris dans les zones urbaines, car l'interdépendance des objectifs mondiaux était essentielle pour libérer le potentiel, optimiser pleinement les ressources et obtenir des résultats fructueux.

11. Dans son allocution, Mme Sharif a déclaré que le monde était confronté à de multiples crises interdépendantes. La pandémie de COVID-19 avait accru les inégalités et alimenté les conflits dans le monde entier, alors que l'humanité était confrontée à une triple crise planétaire. L'Accord de Paris et les objectifs relatifs au climat ne pourraient être atteints que si les États Membres accordaient la priorité à l'urbanisation durable en tant que base du développement durable. La participation des ministres du logement et de l'urbanisme à la vingt-septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était bénéfique dans le cadre des efforts visant à donner la priorité à une transition juste des villes et des communautés pour les générations futures. Les phénomènes climatiques extrêmes, les conflits, les catastrophes naturelles, les pandémies mondiales et la crise du coût de la vie avaient surtout été ressentis dans les villes. Les inégalités multidimensionnelles avaient continué à se creuser, affaiblissant le contrat social sur lequel reposaient les sociétés. L'offre de logements convenables et l'urbanisation pouvaient contribuer à améliorer la qualité de vie ; une meilleure planification et organisation dans ces domaines pourrait permettre à un plus grand nombre de personnes de sortir de la pauvreté. La dépendance excessive à l'égard du carbone et de la consommation n'était pas seulement gravement préjudiciable à la planète, elle laissait également des milliards de personnes dans des conditions de logement inadéquates, en augmentant sans cesse le nombre de sans-abri.

12. Seule une action multilatérale pouvait avoir un impact transformateur sur le terrain. ONU-Habitat avait suivi les conseils des États Membres lors de la Réunion de haut niveau consacrée à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes pour définir les priorités d'ONU-Habitat dans son plan stratégique pour la période 2020–2023, et se félicitait des contributions apportées dans le cadre des tables rondes ministérielles du Forum urbain mondial et de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques. Des approches et des politiques pragmatiques étaient nécessaires pour guider les villes et les pays vers la réalisation de l'objectif zéro déchets et la neutralité carbone, ainsi que pour financer la réalisation des objectifs de développement durable. Les États Membres devaient donner la priorité à la coopération nationale et locale, les droits de l'homme et la Charte des Nations Unies servant de base à une urbanisation durable.

13. M. Tsogwane a dit que le thème de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat était approprié puisqu'il soulignait la nécessité de renforcer la solidarité mondiale pour relever des défis tels que l'urbanisation rapide, les changements climatiques, les conflits et les crises financières. Des efforts concertés impliquant les organismes régionaux et internationaux, les gouvernements, les décideurs politiques, les organisations de la société civile et les chefs religieux et communautaires étaient nécessaires pour construire et renforcer la résilience face à ces défis. Les générations futures devraient être inspirées pour assurer une prospérité fondée sur les valeurs de la cohésion sociale et sur le principe consistant à ne laisser personne de côté.

14. L'Assemblée d'ONU-Habitat devrait saisir les occasions offertes par la transition urbaine. La pénurie de logements, la croissance des établissements informels et l'insuffisance des infrastructures dans des domaines tels que l'énergie, la santé, les transports, l'eau et l'assainissement, exacerbées par l'absence de planification et de gouvernance adéquates, étaient des échecs des politiques qui compromettaient les engagements pris par les États Membres dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes. L'urbanisation durable devait aller de pair avec la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de la vie, sinon, ce n'était pas seulement le développement économique, mais aussi la paix et la sécurité qui pourraient être mis en péril. De nombreux gouvernements rencontraient des difficultés dans la gestion des attentes croissantes des citoyens, ce qui avait engendré des frustrations, en particulier chez les jeunes. Une urbanisation bien gérée et bien planifiée, garantissant un développement durable, pourrait contribuer à atténuer cette frustration. ONU-Habitat jouait un rôle fondamental dans la promotion de villes résilientes, sûres et prospères à l'échelle mondiale, et devrait travailler en étroite collaboration avec les États d'Afrique australe pour sensibiliser au concept de villes résilientes et durables et l'améliorer. La planification et le développement de ces villes devraient reposer sur des partenariats solides avec les parties prenantes, y compris le secteur privé, à l'intérieur et à l'extérieur de la région de l'Afrique australe. En conclusion, l'intervenant a exhorté ONU-Habitat à renforcer la coopération régionale et

sous-régionale avec d'autres organisations internationales pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, en particulier en Afrique. Les communautés économiques régionales, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine, pourraient être utilisées pour promouvoir l'urbanisation durable.

15. Dans sa déclaration, M. Ruto, souhaitant la bienvenue aux participants au Kenya, a indiqué que la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde avaient été affectés par divers défis d'une ampleur sans précédent : une pandémie dévastatrice, une crise économique implacable provoquée par des tensions géopolitiques et la triple crise planétaire de la pollution, de la perte de biodiversité et des changements climatiques. Le nombre de personnes vivant dans des zones urbaines devrait augmenter dans les années à venir, surtout dans les pays du Sud, en raison notamment des bouleversements sociaux, économiques et politiques. L'augmentation de la production et de la consommation mondiales résultant de l'accroissement de la population et de l'urbanisation croissante signifiait que l'efficacité et la durabilité devaient être améliorées pour éviter que la planète n'ait plus la capacité de soutenir la vie. La session de l'Assemblée d'ONU-Habitat était l'occasion pour la communauté mondiale d'examiner et de discuter les progrès réalisés pour assurer la durabilité alors que la population mondiale approchait les 10 milliards d'habitants, et de s'attaquer au lien entre la forte demande de biens essentiels et la pression exercée sur les ressources et l'environnement.

16. Le respect du droit fondamental à un logement décent était essentiel pour une urbanisation durable. Le manque de financement abordable était un obstacle majeur, non seulement à l'urbanisation durable, mais aussi au développement durable en général. Il fallait donc s'attaquer aux pratiques discriminatoires au sein du système de financement du développement urbain. L'intervenant a rappelé qu'il était urgent de renforcer ONU-Habitat et d'améliorer sa capacité d'aider les États Membres à faire progresser l'urbanisation durable et le développement des établissements humains.

17. Le sommet inaugural sur l'action climatique en Afrique, qui se tiendrait à Nairobi du 4 au 6 septembre 2023, permettrait aux pays africains de parvenir à une position commune en vue de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'intervenant a exprimé l'espoir qu'un cadre soit adopté lors de la session, au titre duquel le Sud et le Nord pourraient travailler en partenariat pour trouver une solution gagnant-gagnant à la crise climatique. Avec des investissements adéquats, l'Afrique pourrait jouer un rôle clé dans la décarbonisation de la fabrication et de l'industrialisation et dans la promotion d'une croissance verte.

18. M. Sakaja, souhaitant la bienvenue aux participants à Nairobi, a déclaré que la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat se tenait à un moment à la fois périlleux et prometteur. Les citoyens avaient désormais compris les dangers des changements climatiques, la vulnérabilité des populations aux phénomènes météorologiques extrêmes et la menace qui pesait sur les systèmes naturels fondamentaux dont les villes dépendaient. Ils avaient également compris qu'il fallait agir sans plus attendre. Il était désormais urgent de déterminer comment améliorer la résilience des villes et de partager l'expertise, les données d'expérience et les options de financement, afin de garantir la protection des groupes les plus vulnérables et de l'environnement. L'action climatique urbaine était essentielle à cet égard, mais il n'y avait pas de temps à perdre. Plus de la moitié de l'humanité vivait actuellement dans des villes, et ce chiffre devrait atteindre les deux tiers d'ici à 2050. Il était donc important de faire en sorte que, d'ici à 2050, des logements abordables et des habitations dignes soient accessibles à tous. Les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable ayant ralenti, il était encourageant que l'Assemblée examine comment adapter les objectifs de développement durable aux spécificités locales, permettant ainsi d'aligner les efforts des pays et des villes sur leurs situations respectives particulières. Des points d'action spécifiques à cet égard seraient les bienvenus. En conclusion, l'intervenant a déclaré que, compte tenu de l'urgence et de l'importance des problèmes que le monde rencontrait, sa ville était fière d'accueillir des délégués de 193 pays, ainsi que les Présidents, d'autres parties prenantes et, en particulier, les représentants d'administrations infranationales. Les maires et gouverneurs de quelque 80 villes participeraient à divers événements au cours de la session de l'Assemblée, notamment à une discussion sur les villes intelligentes et l'innovation urbaine.

19. Mme Mrema a indiqué que l'ouverture de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat coïncidait avec la Journée mondiale de l'environnement 2023, dont le thème était « Combattre la pollution plastique ». De nombreux efforts étaient déployés à cet égard, par exemple, la deuxième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, s'était récemment achevée par l'adoption d'un mandat consistant à élaborer un avant-projet d'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique. La communauté mondiale demandait un accord large, innovant, inclusif et transparent fondé sur la science et

garantissant un soutien aux pays en développement. Les centres urbains et les administrations locales étaient à l'avant-garde des efforts déployés pour lutter contre le fléau de la pollution plastique, qui nécessiteraient d'agir sur plusieurs fronts et qui étaient liés à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de nature et de biodiversité et de la pollution et des déchets.

20. Pour sa part, le PNUÉ se réjouissait de coopérer étroitement avec ONU-Habitat dans la recherche de solutions plastiques non polluantes et dans le cadre d'un partenariat sur l'action climatique urbaine. Les villes étaient les plus durement touchées par les effets des changements climatiques. Des événements météorologiques extrêmes et à évolution lente avaient compromis les infrastructures urbaines, l'eau et l'assainissement, les systèmes énergétiques et les transports ; les populations urbaines exposées à des températures élevées devaient être multipliées par neuf d'ici à 2050 ; et 90 % des zones urbaines étaient sujettes aux inondations. L'intervenante a mis l'accent sur quatre domaines qui étaient prioritaires pour la construction de villes respectueuses du climat et résilientes. Premièrement, les pays devaient repenser la façon dont les villes étaient construites. Les engagements pris par le Groupe des Sept sur le refroidissement urbain, les bâtiments durables et les systèmes de transport devaient être salués et mis en œuvre au niveau des villes. Deuxièmement, il était nécessaire d'investir dans des solutions fondées sur la nature, qui stockaient le carbone, réduisaient la consommation d'énergie et offraient une protection contre les phénomènes météorologiques extrêmes. Troisièmement, des innovations axées sur les personnes étaient nécessaires ; le PNUÉ et ONU-Habitat s'étaient associés dans le cadre de l'initiative « Waste Wise Cities » pour combiner la technologie et l'ingéniosité humaine afin de lutter contre la pollution plastique. Quatrièmement, des financements étaient nécessaires pour renforcer l'action environnementale des villes et des administrations. Enfin, l'intervenante a exprimé l'espoir que l'Assemblée fournisse des pistes claires pour l'action des administrations, garantissant ainsi que les villes restent des lieux offrant des occasions et porteurs d'espoir pour les générations futures.

21. Dans sa déclaration, Mme Abdel Malick a indiqué que le moment était venu de redoubler d'efforts pour un avenir durable fondé sur la justice sociale et l'égalité. La réalisation des objectifs de développement durable passerait obligatoirement par la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, car les services publics étaient essentiels à la réalisation de plus de la moitié des objectifs. En outre, les administrations régionales et locales avaient une connaissance approfondie de leurs communautés, des problèmes que celles-ci rencontraient et des besoins et préoccupations des populations locales. Elles avaient montré leur détermination à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en adaptant les objectifs aux spécificités locales, en mettant en œuvre des politiques innovantes, durables et centrées sur les personnes, et en faisant preuve d'initiative et de bonne gouvernance. Les crises mondiales, qui avaient été exacerbées par les changements climatiques, avaient révélé l'importance des services publics et le rôle joué par les administrations régionales et locales pour garantir un accès équitable à ces services, promouvoir et protéger les biens communs, renforcer les communautés locales, revitaliser la nature et repenser les systèmes de gouvernance, en vue de renforcer la solidarité et de garantir l'inclusion des femmes et des jeunes. Face à la montée des crises, notamment la spéculation immobilière, la fragmentation des infrastructures de base et la persistance de la ségrégation et de l'exclusion, il était essentiel de tirer parti du droit à la ville et de l'immense potentiel du Nouveau Programme pour les villes en tant que catalyseurs de la réalisation du Programme 2030. Les administrations locales et régionales devaient être reconnues comme des acteurs politiques et leur représentation accrue dans les processus de gouvernance mondiale devait être garantie. L'intervenante s'est félicitée de l'accent mis par l'Assemblée sur un multilatéralisme inclusif – fondé sur la confiance, le développement d'un nouveau système économique et la consolidation d'une nouvelle architecture de gouvernance – dans le but de sauvegarder la démocratie, de construire la paix et de parvenir à un développement universel, durable, résilient et inclusif au profit de l'humanité et de la planète.

C. Dialogue présidentiel

22. À sa 2^e séance plénière, après les déclarations d'ouverture, un dialogue présidentiel a eu lieu, dont le résumé figure à la section A de l'annexe [--] du présent compte rendu.

D. Dialogue des Premières dames

23. À sa 3^e séance plénière, tenue dans la matinée du mardi 6 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a tenu une table ronde de haut niveau sur le thème « Les femmes et leur rôle dans le façonnement des villes et des communautés ». La table ronde a été organisée par la Première dame du Kenya, Mme Rachel Ruto, et animée par Mme Victoria Rubadiri, journaliste. Le résumé de la table ronde figure à la section B de l'annexe [--] du présent compte rendu.

E. Participation

24. Les [--] États Membres ci-après de l'Assemblée d'ONU-Habitat étaient représentés : [à compléter]
25. Les observateurs de [à compléter] auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ont également participé à la session.
26. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés : [à compléter]
27. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : [à compléter]
28. La liste intégrale des participants à la session figure dans le document paru sous la cote HSP/HA.2/INF/[--].

F. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

29. À sa 2^e séance plénière, conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote HSP/HA.2/1, tel que modifié oralement :
 1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Rapport de la présidence du Comité des représentants permanents.
 4. Vérification des pouvoirs des représentants.
 5. Élection des membres du Conseil exécutif.
 6. Adoption du rapport du Conseil exécutif.
 7. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination.
 8. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
 9. Rapport sur le Forum urbain mondial.
 10. Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 11. Débats sur le plan stratégique d'ONU-Habitat.
 12. Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 13. Points supplémentaires à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
 14. Élection des membres du Bureau.
 15. Questions diverses.
 16. Clôture de la session.
30. À sa 2^e séance plénière, conformément à l'article 26 de son règlement intérieur, l'Assemblée d'ONU-Habitat est venue de créer un Comité plénier chargé d'examiner divers points de son ordre du jour. Elle a également décidé, conformément aux recommandations du Bureau, que le Comité plénier serait présidé par M. Dampsey Bediako Asare (Ghana), qu'il commencerait ses travaux dans la matinée du mardi 6 juin 2023, et qu'il examinerait le point 7 (Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination), le point 8 (Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030), le point 9 (Rapport sur le Forum urbain mondial) et le point 11 (Débats consacrés au plan stratégique d'ONU-Habitat). L'Assemblée a en outre décidé de créer un comité de rédaction spécial à composition non limitée, présidé par Mme Saqlain Syeda (Pakistan), avec le soutien des représentants du Maroc, du Nigéria, du Portugal et de la République-Unie de Tanzanie, chargé d'examiner les projets de résolutions, le projet de décision et le projet de déclaration ministérielle avant leur examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat qui, à l'issue de ses travaux, transmettrait les projets de textes au Comité plénier qui les présenterait ensuite à l'Assemblée pour qu'elle les examine.

G. Rapport de la présidence du Comité des représentants permanents (point 3 de l'ordre du jour)

31. À la 2^e séance plénière, Mme Syedah a présenté les informations qui figurent dans le document HSP/HA.2/2, en donnant un aperçu des travaux menés par le Comité en prévision de la session en cours de l'Assemblée, notamment les quatre réunions du Bureau du Comité, en juin et décembre 2022 et en avril 2023, et les cinq réunions du Bureau de l'Assemblée, en octobre 2022, en février 2023, et en avril, mai et juin 2023, pour préparer la deuxième réunion à participation non limitée du Comité et la deuxième session de l'Assemblée.

32. La deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents s'était tenue à Nairobi du 29 mai au 31 mai et le 2 juin 2023. À cette occasion, le Comité avait préparé plusieurs projets de résolutions et de décisions et un projet de déclaration ministérielle pour examen par l'Assemblée à la session en cours. Notant que ces documents étaient le résultat d'intenses négociations de la part du Comité, elle a invité l'Assemblée à examiner et à adopter sans réserve les projets de résolutions et de décisions et le projet de déclaration ministérielle dont elle était saisie. Pour conclure, Mme Syedah a remercié tous les États Membres pour l'engagement dont ils avaient fait preuve lors de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité et pour avoir accepté de travailler de manière informelle le 1^{er} juin 2023, un jour férié, afin de combler les lacunes éventuelles et de dégager un consensus sur les questions restées en suspens.

H. Vérification des pouvoirs des représentants (point 4 de l'ordre du jour)

33. À la 4^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du mardi 6 juin 2023, le Président a annoncé que, conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur, le Bureau avait reçu et examiné les pouvoirs des représentants et des représentants suppléants participant à la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat soumis par les États membres et avait recommandé leur participation à la session.

I. Élection des membres du Conseil exécutif (point 5 de l'ordre du jour)

34. À sa 2^e séance plénière, l'Assemblée d'ONU-Habitat a été informée de la recommandation formulée par le Comité des représentants permanents à sa deuxième réunion à participation non limitée de prolonger le mandat des membres actuels du Conseil exécutif jusqu'en 2025.

J. Adoption du rapport du Conseil exécutif (point 6 de l'ordre du jour)

35. À sa 2^e séance plénière, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté le rapport du Conseil exécutif présenté à l'Assemblée à sa deuxième session (HSP/HA.2/3), après une présentation orale du rapport par M. Silvio Albuquerque, Président du Conseil exécutif.

K. Travaux du Conseil exécutif

36. Le Conseil exécutif d'ONU-Habitat a tenu sa deuxième session de l'année 2023 dans l'après-midi du jeudi 8 juin 2023. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2023 fait l'objet du document HSP/EB.2023/[--].

L. Déclaration de politique générale de la Directrice exécutive

37. À la 2^e séance plénière, la Directrice exécutive a fait une déclaration de politique générale en guise d'introduction au débat général. Elle a commencé par constater que l'Assemblée d'ONU-Habitat se réunissait à un moment où le multilatéralisme était plus que jamais nécessaire pour relever les nombreux défis que le monde rencontrait. Elle a déclaré que ces défis étaient énormes et que les zones urbaines étaient les premières à en souffrir, mais que les objectifs de développement durable étaient le fondement d'un multilatéralisme efficace, et l'engagement en leur faveur était la clé d'un avenir meilleur.

38. La deuxième session de l'Assemblée pourrait contribuer au nouveau pacte social proposé par le Secrétaire général pour restaurer la confiance et reconstruire la solidarité. Le logement était un élément essentiel du nouveau pacte social, au même titre que la protection sociale, l'éducation et les soins de santé universels, l'alimentation et la garantie d'un niveau de vie adéquat pour tous. Il était également nécessaire d'améliorer la résilience des villes et des communautés face au triple défi des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité. Pour parvenir à cette fin de manière équitable, la réforme de l'architecture financière mondiale était impérative : elle a appelé les États Membres à envisager de renforcer les financements et les investissements à tous les niveaux

du gouvernement, en tenant compte du rôle de la finance et des administrations locales. Si les villes et les économies locales venaient à générer des revenus, il était essentiel d'investir dans la planification et la gestion adéquates afin de maximiser ces revenus et la productivité. Retarder l'investissement dans l'infrastructure urbaine entraînerait des coûts importants en termes d'opportunités manquées et des dépenses futures plus élevées liées à la productivité et à la durabilité.

39. Dans un esprit de multilatéralisme, les États Membres avaient travaillé ensemble pour préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, et avaient fait d'importants progrès sur de nombreux projets de résolutions, notamment sur le logement convenable, les villes intelligentes, l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que sur des catalyseurs tels que le financement, les données et la transformation numérique. La deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat était l'occasion de consolider les travaux en cours relatifs aux objectifs de développement durable et de redoubler d'efforts pour donner aux autorités locales et régionales les moyens d'accélérer l'action vers la réalisation du Programme 2030.

M. Travaux du Comité plénier

40. Le Comité plénier créé par l'Assemblée d'ONU-Habitat lors de sa 2^e séance plénière a été présidé par M. Damphey Bediako Asare (Ghana). Il a tenu [--] réunions entre le 5 et le 9 juin pour examiner les points de l'ordre du jour qui lui ont été assignés ainsi que des projets de résolution, un projet de décision et un projet de déclaration ministérielle. [*À compléter*]

41. Le rapport du Comité fait l'objet du document HSP/HA.2/CW/L.1.

N. Travaux du Comité de rédaction

42. [*À compléter*]

II. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination (point 7 de l'ordre du jour)

43. À la 2^e séance plénière, la Directrice exécutive a appelé l'attention sur son rapport sur les activités d'ONU-Habitat (HSP/HA.2/4), qui mettait l'accent sur l'élargissement par ONU-Habitat de ses partenariats stratégiques et de ses activités normatives et opérationnelles et une meilleure coordination interne, ainsi que sur les progrès accomplis dans l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée à sa première session. Le rapport était complété par quatre additifs contenant, respectivement, un rapport d'étape conjoint des Directrices exécutives du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les activités conjointes menées dans le domaine de l'environnement urbain (HSP/HA.2/4/Add.1/Rev.1) ; un rapport sur la coopération avec les entités du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les autres partenaires d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 (HSP/HA.2/4/Add.2) ; une note du secrétariat sur la politique d'association des parties prenantes (HSP/HA.2/4/Add.3) ; une note sur les points saillants du rapport annuel de 2022 sur la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/HA.2/4/Add.4). Une note du secrétariat sur un rapport sur les activités menées dans les pays en 2022–2023 (HSP/HA.2/INF/2) était également disponible.

44. La Directrice exécutive a déclaré que les documents montraient la pertinence du soutien intégré apporté par ONU-Habitat pour relever les défis urbains persistants et nouveaux, et la manière dont ONU-Habitat tirait parti des opportunités de développement durable dans les villes et les établissements humains, notamment grâce à des partenariats stratégiques. Avec l'achèvement de sa réforme organisationnelle globale en 2020, en plus de sa nouvelle structure de gouvernance, ONU-Habitat était désormais un programme adapté à sa finalité, qui attirait un plus grand soutien de la part des États Membres et des parties prenantes, comme en témoignaient les quelque 500 millions de dollars des États-Unis de ressources préaffectées collectées entre 2020 et 2022, et la reconnaissance du Nouveau Programme pour les villes en tant que feuille de route pour réaliser les objectifs de développement durable et d'autres programmes mondiaux. ONU-Habitat s'employait à élever la dimension urbaine du développement durable et à mettre en œuvre le plan stratégique pour la période 2020–2023 grâce à ses partenariats stratégiques, notamment avec l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et à des plateformes de collaboration régionales et des activités

menées au niveau des pays. Depuis 2022, ONU-Habitat avait ouvert la voie à la coalition Local2030, un nouveau partenariat des Nations Unies destiné à localiser et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, dont ONU-Habitat assurait la coprésidence à titre permanent et hébergeait le secrétariat. ONU-Habitat avait également obtenu d'importants résultats au travers de ses activités normatives et opérationnelles, comme souligné dans les points saillants du rapport annuel de 2022 et le document paru sous la cote HSP/HA.2/INF/2. Pour conclure, la Directrice exécutive a déclaré que la période 2019–2023 avait été très dynamique, confirmant la pertinence du Nouveau Programme pour les villes pour une collaboration multilatérale inclusive en temps de crise, et la force du pouvoir de mobilisation et de la fonction consultative d'ONU-Habitat dans le paysage de plus en plus vaste de la politique, de la pratique et des acteurs du développement urbain.

45. L'Assemblée d'ONU-Habitat a renvoyé le point 7 de l'ordre du jour au Comité plénier pour plus ample examen.

46. [*À compléter*]

III. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 8 de l'ordre du jour)

47. À la 2^e séance plénière, la Directrice exécutive a attiré l'attention sur son rapport sur les activités d'ONU-Habitat (HSP/HA.2/5), qui donnait un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

48. Elle a exposé les informations figurant dans ce rapport, notamment les activités menées par ONU-Habitat depuis 2019 pour aider les États Membres et les autres parties prenantes à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, qui demeurait essentiel à la bonne exécution du Programme 2030. Malgré le grand intérêt que les États Membres accordaient au Programme 2030, le monde n'était pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable dans le respect des principes énoncés dans le Nouveau Programme pour les villes, comme l'avait souligné le Secrétaire général dans son rapport quadriennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (2019–2022) (A/76/639–E/2022/10). Afin de continuer à progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030, le rapport quadriennal recommandait que les États Membres élèvent les engagements porteurs de changement inscrits dans le Nouveau Programme pour les villes au rang d'outils permettant aux pays d'atteindre les objectifs de développement durable et de respecter leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris ainsi que d'autres programmes mondiaux. La volonté affichée par les États Membres de faire avancer le Nouveau Programme pour les villes, notamment dans les domaines du logement, du climat et de l'environnement, des crises urbaines, de la prospérité et du financement urbains, et de faciliter l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, devait être suivie d'actions.

49. Des mesures s'imposaient également pour accroître la quantité ainsi que la qualité des rapports d'activité nationaux sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes pour le prochain cycle d'établissement des rapports, en vue de l'élaboration du rapport quadriennal de 2026. Faisant observer que seuls 25 États Membres avaient présenté leurs rapports d'activité suffisamment tôt pour qu'ils puissent être pris en compte dans le rapport quadriennal de 2022, la Directrice exécutive a exhorté les États Membres à entamer l'élaboration de leurs rapports d'activité nationaux pour le cycle d'établissement des rapports de 2026, en soulignant que les rapports devaient être soumis au plus tard au troisième trimestre 2025, et que la charge que représentait cette entreprise pouvait être réduite en alignant mieux le processus d'établissement des rapports relatifs au Nouveau Programme pour les villes sur les activités déployées dans le cadre de forums urbains nationaux et des politiques urbaines nationales. Elle a également demandé aux États Membres qui avaient soumis leurs rapports d'activité pour le cycle de 2022 d'en établir une version actualisée pour le cycle de 2026, et invité les groupes régionaux et les organisations non gouvernementales à présenter leurs propres rapports afin d'aider ONU-Habitat à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

50. L'Assemblée a renvoyé le point 8 de l'ordre du jour au Comité plénier pour plus ample examen.

51. [*À compléter*]

IV. Rapport sur le Forum urbain mondial (point 9 de l'ordre du jour)

52. À la 2^e séance plénière, présentant ce point, la Directrice exécutive a attiré l'attention sur le rapport des dixième et onzième sessions du Forum urbain mondial (HSP/HA.2/6), en soulignant les principaux aspects.

53. Elle a fait observer que la dixième session du Forum s'était avérée être la dernière grande conférence des Nations Unies tenue avant la survenue de la pandémie de COVID-19, et que les discussions et l'appel à l'action lancés à cette occasion en vue de garantir un développement des villes en harmonie avec la nature, de remédier aux inégalités et de faire fond sur le lien entre paix et développement avaient créé les conditions propices à une reconstruction en mieux et en plus vert au lendemain de la pandémie. La onzième session du Forum s'était ensuite tenue à un moment où les villes du monde entier étaient confrontées à la « crise des trois C » (COVID-19, changements climatiques et conflits), et les participants avaient été alertés sur le fait qu'il fallait s'employer, sans plus attendre, à faire en sorte qu'aucune personne et aucune localité ne soient laissées de côté. Le Forum a, dans son ensemble, donné naissance à des initiatives pérennes et de vaste portée qui ont permis aux partenaires d'ONU-Habitat de continuer à se mobiliser pendant la période intersessions, à l'exemple des mesures annoncées et budgétisées ; des activités de plaidoyer, par le biais du Réseau des anciens membres du Forum, en faveur des examens volontaires locaux et des projets mondiaux ; des initiatives urbaines, notamment la Plateforme d'investissement pour les villes (Cities Investment Facility) et l'initiative « forum – politique – pratique », visant une mise en œuvre renforcée ; et des initiatives en faveur de la ville hôte engagées par l'ensemble des anciennes villes hôtes pour constituer l'héritage du Forum.

54. L'Assemblée a renvoyé le point 9 de l'ordre du jour au Comité plénier pour plus ample examen.

55. [*À compléter*]

V. Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 10 de l'ordre du jour)

56. À la 4^e séance plénière, présentant le dialogue sur le thème spécial « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en période de crise mondiale », le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat, M. Michal Mlynár, a attiré l'attention sur le rapport relatif au thème spécial (HSP/HA.2/7) et a donné un aperçu des thèmes prioritaires du dialogue.

57. Il a rappelé que lors de la réunion de haut niveau consacrée à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en avril 2022, les États Membres s'étaient engagés à faire progresser les actions en matière de logement convenable avec des services de base et une planification inclusive ; l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que la durabilité environnementale ; la réduction des crises urbaines et le relèvement après celles-ci ; l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et la gouvernance à plusieurs niveaux ; et un financement durable des infrastructures et des services urbains de base. Le dialogue a été l'occasion d'examiner le rôle que pourrait jouer un multilatéralisme inclusif et efficace dans la promotion de ces domaines d'action prioritaires.

58. Le rapport présentait des arguments en faveur des investissements dans les catalyseurs clés à même de favoriser l'action dans les domaines prioritaires, à savoir les systèmes de données et connaissances ; le plaidoyer, la communication et les partenariats ; le renforcement des capacités ; et la transformation numérique. Le rapport recommandait également huit voies concrètes pour parvenir à un avenir urbain durable dans le contexte des multiples crises existantes. Les États Membres ont été invités à examiner la manière dont certaines de ces voies pourraient être mises en avant lors des prochaines réunions multilatérales clés, notamment la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendrait en juillet 2023, le Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendrait en septembre 2023 et le Sommet de l'avenir qui se tiendrait à New York en septembre 2024. Ils ont également été invités à définir des voies transformatrices pour la collaboration multilatérale, la gouvernance à plusieurs niveaux et les mécanismes de financement du développement urbain qui aideraient à sortir les gens et la planète de la trajectoire actuelle non durable, à convenir de ces voies et à s'engager à les faire progresser.

59. Le dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat a eu lieu lors des 5^e et 6^e séances plénières, le mercredi 7 juin 2023. Le dialogue comprenait des observations liminaires du Président de l'Assemblée, de la Directrice exécutive et de la Chef

du Service des pratiques urbaines, un discours liminaire virtuel sur le thème spécial, suivi de quatre tables rondes sur les thèmes suivants : « Les grands défis de notre temps », « Les principaux moteurs des objectifs de développement durable en temps de crise », « La gouvernance multinationale et l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales » et « Les principaux enseignements de la clôture et le Sommet de l'avenir ». Le résumé du dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, établi par le Président, figure à la section C de l'annexe [--] du présent compte rendu.

VI. Débats sur le plan stratégique d'ONU-Habitat (point 11 de l'ordre du jour)

60. À la 4^e séance plénière, présentant ce point, le Directeur exécutif adjoint a déclaré que, bien que les deux premières années de mise en œuvre du plan stratégique actuel aient été marquées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ONU-Habitat avait néanmoins obtenu un certain nombre de résultats positifs. Par exemple, grâce aux activités qu'ONU-Habitat menait dans quelque 45 pays, plus de 3 millions de personnes vivant dans des bidonvilles et des implantations sauvages avaient désormais accès à des services de base, tels que l'eau et l'assainissement ; les espaces publics avaient été rénovés dans 90 villes ; et, dans près de 70 villes, la gestion des déchets solides municipaux avait été améliorée grâce à l'outil « Waste Wise Cities ». La contribution des villes à l'action climatique avait également été examinée par les ministres participant à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue au Caire en 2022.

61. Le fait que l'Assemblée ait approuvé que le plan stratégique actuel couvre la période 2024–2025 permettrait à ONU-Habitat de consolider ses efforts et d'accroître encore son impact, tout en alignant son cycle de planification stratégique sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le plan ainsi prolongé serait guidé par trois priorités stratégiques, à savoir l'accès universel à un logement convenable, l'action locale et urbaine en faveur du climat et de la biodiversité, et la prévention des crises et la réponse à ces crises, ainsi que la contribution au maintien de la paix ; et deux éléments moteurs, à savoir l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et le financement. L'élaboration du plan stratégique pour la période 2026-2029 serait également mise en train ; ce plan devrait s'appuyer sur une base de données plus solide, notamment le rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/76/639–E/2022/10) et les résultats de la prochaine réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devait passer en revue la mise en œuvre de l'objectif 11, ainsi que du Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendrait prochainement. Les enseignements tirés et les recommandations découlant des évaluations des travaux d'ONU-Habitat, des consultations avec un large éventail d'acteurs urbains et d'une plus grande sensibilisation au sein du système des Nations Unies seraient également incorporés, de même qu'une plus grande importance accordée au suivi et à l'établissement de rapports.

62. L'Assemblée a renvoyé le point 11 de l'ordre du jour au Comité plénier pour plus ample examen.

63. [À compléter]

VII. Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 12 de l'ordre du jour)

64. [À compléter]

VIII. Points supplémentaires à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 13 de l'ordre du jour)

65. [À compléter]

IX. Élection des membres du Bureau (point 14 de l'ordre du jour)

66. [À compléter]

X. Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour)

67. [*À compléter*]

XI. Clôture de la session (point 16 de l'ordre du jour)

68. [*À compléter*]

Annexe [--]**Message du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée d'ONU-Habitat lors de sa deuxième session**

Mesdames et messieurs les représentants, chers amis,

Les villes sont au cœur de l'histoire humaine. Durant une grande partie de notre histoire, elles ont été le moteur du progrès. Les décisions qui y ont été prises ont dessiné notre trajectoire. Les idées et les innovations nées dans les villes ont façonné notre monde et, aujourd'hui, leur rôle est plus important que jamais. En effet, l'Assemblée de l'ONU-Habitat est face à un monde en crise : les inégalités se creusent ; les températures mondiales augmentent, avec des effets catastrophiques ; la dette met à rude épreuve les économies des pays en développement et, à mi-chemin de l'échéance fixée pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous laissons plus de la moitié du monde de côté.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entravé les progrès en matière de réduction de la pauvreté ; on estime que 670 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté et que plus d'un milliard de personnes vivent encore dans des bidonvilles, poussées vers les villes non pas à cause des emplois et des opportunités comme par le passé, mais à cause du manque de services ailleurs.

Il est encore temps d'inverser ces tendances. Mais pour cela, nous devons nous battre pour l'avenir que nous voulons : l'avenir envisagé dans les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes et l'Accord de Paris.

Les villes sont des espaces essentiels dans ce combat. Elles génèrent 70 % des émissions mondiales, abritent la moitié de l'humanité et, d'ici à 2050, plus de deux milliards de personnes supplémentaires s'y installeront. Mon rapport, intitulé « Notre Programme commun », appelle à un multilatéralisme revigoré et plus inclusif, sachant le rôle essentiel que jouent les villes et autres autorités locales dans la lutte contre les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Ce multilatéralisme est indispensable pour aider les villes à jouer leur rôle et pour garantir l'apport du financement, de l'information et du soutien requis pour qu'elles deviennent résilientes, inclusives et durables.

Le multilatéralisme doit aider les villes à agir au regard du climat, à favoriser l'accès à des logements d'un coût abordable et à mener les initiatives locales nécessaires pour faire des objectifs de développement durable une réalité.

Je suis convaincu que cette session de l'Assemblée de l'ONU-Habitat nous fera progresser vers ces objectifs, notamment au moyen de votre déclaration ministérielle. Ensemble, nous pouvons réaliser l'avenir urbain durable dont nous avons besoin pour bâtir un monde pacifique, prospère et sain pour tous et toutes.

Je vous remercie.

Annexe [--]**Résumés des dialogues établis par le Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat****A. Dialogue présidentiel**

1. À la 2^e séance plénière, un dialogue présidentiel s'est tenu après les déclarations d'ouverture. L'animatrice de ce dialogue, Mme Eleni Giokos, présentatrice et correspondante de CNN, a présenté M. William Ruto, Président du Kenya, lequel a répondu aux questions et thèmes qu'elle avait soulevés.
2. Notant que la question du logement était une priorité du programme gouvernemental actuel du Kenya, l'animatrice a demandé dans quelle mesure le logement durable et abordable pouvait contribuer à briser le cycle générationnel des inégalités dans le pays. Fournissant des informations générales, M. Ruto a déclaré qu'à l'heure actuelle, près de 50 % des Kényanes et des Kényans vivaient dans des établissements urbains, et que cette proportion était en hausse. Par ailleurs, le déficit de logements abordables au Kenya s'élevait à environ deux millions, et près de 6,5 millions de personnes vivaient dans des établissements informels. Une très forte proportion des 50 000 logements que le secteur privé construisait actuellement était inabordable pour la majorité de la population kényane. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement kényan a prévu de construire 250 000 logements par an, en mettant à disposition des terrains, en encourageant l'adoption des technologies nouvelles et en facilitant les financements destinés à appuyer le processus. Une large place serait faite aux complexes immobiliers écologiques comprenant des structures sociales, telles que les écoles et les hôpitaux ; des espaces verts ; des logements durables et économes en énergie. Ce programme de logement s'accompagnait d'un programme national de plantation d'arbres prévoyant la plantation de 15 milliards d'arbres dans le cadre d'une approche pluri-institutionnelle associant les secteurs public et privé. Selon le Président, cette activité constituait un impératif vital, compte tenu de la crise des changements climatiques à laquelle l'humanité faisait face.
3. M. Ruto s'est ensuite penché sur le contexte mondial dans lequel s'exerçaient les actions nationales en faveur de l'accès à des logements convenables et abordables. Notant que 1,6 milliard de personnes dans le monde vivaient actuellement dans des logements inadéquats, il a souligné l'importance que revêt le multilatéralisme dans la réponse apportée à une crise mondiale. Le rôle joué par l'Assemblée d'ONU-Habitat en tant qu'instance destinée aux experts, à la société civile, au secteur privé et à d'autres acteurs, a contribué de façon décisive à la formulation du débat mondial sur le logement.
4. S'agissant du financement de la construction de logements, M. Ruto a décrit différents modèles en cours d'élaboration au Kenya. Les propositions de modification de la loi relative à l'emploi prévoyaient une retenue de 3 % sur le salaire de base des employés, avec contrepartie des employeurs, qui constituerait une contribution au financement du plan de construction de 250 000 logements par an. Dans le cadre de l'adoption de cette approche, le gouvernement a étudié les programmes de logement ayant fait leurs preuves dans d'autres pays, notamment en République de Corée et à Singapour. Ce programme de construction de grande ampleur serait générateur d'emplois et de revenus dans d'autres secteurs, notamment l'industrie manufacturière, et offrirait l'occasion de renforcer les compétences et les savoir-faire des jeunes exerçant une activité touchant à différents aspects de la construction, tels que la conception, l'ingénierie, les relevés topographiques et les différents métiers du bâtiment. L'ensemble de la chaîne de valeur y serait associé, en mettant l'accent sur la normalisation des produits immobiliers afin de créer les conditions propices à une production à grande échelle et à faible coût. Des terrains publics seraient mis à disposition pour atténuer les coûts initiaux de développement et d'acquisition.
5. S'agissant de la participation du secteur privé, M. Ruto a reconnu que les constructeurs privés étaient tournés vers le profit et seraient plus enclins à investir dans des projets à coût élevé. Toutefois, les partenariats public-privé tirant parti des intérêts des entreprises privées et du gouvernement au titre de son mandat de fourniture de biens publics créaient une situation potentiellement avantageuse pour tout le monde, rendant possible un financement durable de logements à bon marché. Des exemples de réussite de ce type de coopération existaient déjà au Kenya, par exemple dans les secteurs de la production d'énergie renouvelable et de l'approvisionnement en eau.

6. En ce qui concernait la prise de décisions et l'architecture financière au niveau mondial eu égard aux questions environnementales, y compris celle des changements climatiques et du logement, M. Ruto a déclaré que le développement durable et l'industrialisation pouvaient être aucunement contradictoires. Il existait des modèles de fonctionnement efficaces en matière d'énergie propre, de croissance verte et de décarbonisation de l'industrie manufacturière. Ainsi, environ 90 % de l'électricité produite au Kenya provenait à présent de sources renouvelables. Le continent africain possédait de nombreux atouts potentiels en matière d'énergie renouvelable, y compris des sources d'énergie éolienne, solaire, géothermique et hydraulique, qui pourraient être développés moyennant des investissements et des apports technologiques appropriés. Il fallait dialoguer franchement sur ces questions pour sortir de l'impasse mondiale actuelle, dans laquelle la discussion était souvent structurée en termes d'oppositions, telles que le Nord contre le Sud, l'énergie propre contre les combustibles fossiles ou la durabilité contre le développement ; dans laquelle l'aide ou l'assistance était souvent considérée comme une solution à des problèmes nationaux, et de nombreuses réunions, affichant une empreinte carbone souvent considérable, étaient organisées sans aboutir à des solutions pertinentes. Le monde avait montré, notamment récemment en s'adaptant à la crise énergétique dans laquelle l'avait plongé le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, qu'il était possible de prendre des décisions très rapidement pour faire face à des crises urgentes, à condition de faire preuve de volonté politique et d'adopter un état d'esprit positif. S'appuyant sur cette expérience, M. Ruto s'est dit convaincu que la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendrait plus tard en 2023, devrait être si fructueuse qu'aucune autre réunion de ce type ne serait nécessaire.

7. Des événements mondiaux tels que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 et le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine avaient eu des conséquences fâcheuses, y compris la hausse du prix des produits de base et l'augmentation du coût de la vie, mais ces problèmes n'étaient pas insurmontables et pouvaient être résolus en agissant de concert. Le Président a dit espérer que le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, organisé par la France les 22 et 23 juin 2023, serait le point de départ d'une refonte de l'architecture financière, laquelle serait affinée davantage dans le cadre d'instances qui tiendraient des réunions plus tard en 2023, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies, et constituerait le fondement de la réussite de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. M. Ruto a ensuite répondu aux questions des participantes et des participants. Répondant à une question sur les conséquences de taux d'imposition plus élevés sur l'écart de pauvreté et l'entrepreneuriat, il a d'abord replacé le sujet dans un contexte global. Exprimées en pourcentage du produit intérieur brut, les recettes fiscales du Kenya se situaient bien en deçà de celles des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'un certain nombre d'autres pays d'Afrique. Des recettes fiscales adéquates étaient indispensables pour qu'un gouvernement puisse fournir des services publics en quantité et de qualité suffisantes. Par ailleurs, les recettes fiscales constituaient les fonds nécessaires pour financer des programmes, tels que l'Affordable Housing Project (Projet pour des logements abordables), qui aideraient les personnes à faibles revenus à augmenter ceux-ci et à passer à des tranches d'imposition plus élevées, ce qui générerait des recettes supplémentaires permettant au Gouvernement de mener à bien son programme et réduirait le besoin de recourir à une assistance ou une aide extérieures.

9. Répondant à une question sur les erreurs de communication et la politisation qui avaient caractérisé le lancement du Projet pour des logements abordables au Kenya, ainsi que sur le besoin éventuel de lancer un programme d'éducation civique pour informer les citoyens avant de mettre en œuvre le Projet, le Président a fait observer qu'il était essentiel de prendre des mesures et d'éviter toute procrastination. Ainsi, le National Housing Corporation (Organisme national du logement) du Kenya avait été inauguré plusieurs décennies auparavant mais son inaction avait été l'un des principaux facteurs de la crise du logement qui frappait actuellement le pays. L'amélioration des logements au Kenya était prioritaire pour promouvoir la dignité et la respectabilité de ceux qui habitaient des logements de mauvaise qualité et l'urgence de la mise en œuvre du projet pour des logements abordables l'emportait sur toutes divergences politiques.

10. Enfin, le Président a répondu à une question sur le Financial Inclusion Fund (Fonds pour l'inclusion financière au Kenya) du Kenya, plus connu sous le nom de Hustler Fund, qui, selon lui, constituait une approche économique ascendante du financement à petite échelle. Grâce au Fonds, des millions de citoyens avaient pu accéder à des crédits à court terme et à un faible taux d'intérêt, ce qui avait favorisé la création de petites entreprises et renforcé leur capacité d'acheter des biens et des services, stimulant ainsi d'autres éléments de l'économie.

B. Dialogue des Premières Dames – « Les femmes façonnent les villes et les communautés »

11. À sa 3^e réunion plénière, dans la matinée du mardi 6 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a tenu une table ronde organisée par la Première Dame du Kenya, Mme Rachel Ruto, sur le thème « Les femmes façonnent les villes et les communautés ». La table ronde était organisée en trois segments. Le premier segment comportait de observations liminaires prononcées par Mme Victoria Rubadiri, modératrice, des observations prononcées par Mme Maimunah Mohamed Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat, une courte vidéo sur les activités de la Première Dame du Botswana, Mme Neo Masisi, pour l'autonomisation des femmes et des jeunes et la lutte contre la violence de genre au Botswana, une courte vidéo l'action menée par le Gouvernement kényan et le Bureau de la Première Dame en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes au Kenya, ainsi qu'un message vidéo de la Première Dame de Turquie, Mme Emine Erdoğan.
12. Le deuxième segment était consacré au récit de deux femmes kényanes qui, contre vents et marées, ont réussi à améliorer leur vie et celle de leur communauté, grâce au soutien apporté par les programmes d'émancipation économique du Bureau de la Première Dame du Kenya, dans le cadre du programme « Mama Doing Good ». Il comportait également des déclarations de Mme Ruto, Première Dame du Kenya, et la lecture d'un poème par la poétesse botswanaise Tjawangwa Dema.
13. Le troisième et dernier segment a consisté en une table ronde entre la Directrice exécutive du PNUE et la Première Dame du Kenya, suivie d'observations prononcées par Phildah Kereng, Ministre de l'environnement et du tourisme du Botswana, et des observations finales de la modératrice.

1. Segment 1 : Observations liminaires

14. Dans ses observations liminaires, Mme Rubadiri a déclaré que la table ronde devait permettre : d'examiner de l'importance du rôle des femmes dans l'accélération des progrès vers le développement durable au niveau mondial ; de chercher des solutions innovantes pour le leadership féminin et les partenariats de femmes afin de tirer parti du potentiel de transformation porté par les femmes dans la gestion et le façonnement des villes et des communautés, pour une meilleure qualité de vie pour tous et toutes ; d'envisager des stratégies pour élargir les possibilités d'investissement et de financement afin de soutenir le leadership et l'action des femmes dans la formation des villes et des communautés.
15. La Directrice exécutive a déclaré qu'avec seulement sept ans pour réaliser les ambitions des objectifs de développement durable, le monde ne pouvait pas se permettre d'exclure les femmes des activités, soulignant que les femmes et les filles étaient la clé du développement urbain durable, de même que leur participation à la prise de décision au niveau de la communauté. Rappelant que l'on estimait à 435 millions le nombre de femmes et de filles vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde en 2021, elle a déclaré qu'il était urgent d'agir pour doter les femmes de moyens et a félicité Mme Ruto pour le rôle qu'elle jouait en aidant d'autres femmes à réaliser leur potentiel en tant que dirigeantes à tous les niveaux. Pour sa part, ONU-Habitat adoptait une approche transformatrice des questions de genre dans l'ensemble de ses travaux, et toutes les équipes d'ONU-Habitat étaient fortement encouragées à ne pas se contenter de répondre aux expériences croisées des femmes, mais à contribuer à la transformation des structures qui persistaient à les maintenir à l'écart. Par exemple, ONU-Habitat collaborait avec des partenaires dans différents pays, dont l'Afghanistan, pour renforcer l'autonomie des femmes en améliorant leur accès aux droits fonciers et à la propriété, dont elles étaient souvent exclues. Cette exclusion limitait leur pouvoir de décision au sein de leur famille et de leur communauté et les rendait vulnérables à la pauvreté, à l'exploitation et à la violence sexuelle. Les travaux menés en Afghanistan avaient permis de garantir l'inclusion des femmes dans les titres fonciers, ce qui constituait une avancée de taille.
16. ONU-Habitat contribuait également à l'autonomisation des femmes par ses outils de planification participative et la boîte à outils numérique « Her City », qui avait été utilisée dans plus de 350 villes réparties dans plus de 100 pays. Il était clair que les villes planifiées avec l'aide des femmes et des filles étaient des villes qui fonctionnaient mieux pour tout le monde, et que la planification participative qui prenait en considération les besoins des femmes et des filles aboutissait à des villes plus inclusives et durables, où régnait davantage d'égalité. Ainsi, l'initiative « Women-Led Cities » d'ONU-Habitat visait à promouvoir le leadership et l'autonomisation économique des femmes au moyen de partenariats et d'investissements à impact, sachant que l'exclusion des femmes de la prise de décision en milieu urbain conduisait à des niveaux de vie médiocres et que l'autonomisation des femmes dirigeantes avait un potentiel énorme pour parvenir à

un changement transformateur. En conclusion, la Directrice exécutive a exhorté tous les représentants et représentantes à défendre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi qu'à défendre la cause de toutes les personnes subissant une discrimination fondée sur leur genre ou leur identité.

17. S'exprimant par l'intermédiaire d'une présentation audiovisuelle, Mme Erdoğan a appelé l'attention sur le lancement d'un projet zéro déchet en Türkiye en 2017, et sur la proclamation, en 2023, du 30 mars Journée internationale du zéro déchet, avec le soutien d'ONU-Habitat, afin d'inspirer une action mondiale en faveur du zéro déchet. Le mouvement « zéro déchet », dont la Türkiye était l'un des chefs de file, mettait en relief l'importance du rôle des individus dans la résolution du problème urgent des déchets urbains et dans l'adoption de modes de vie plus respectueux de l'environnement. Si des progrès considérables avaient été accomplis dans la lutte contre les déchets urbains, il restait encore beaucoup à faire pour s'éloigner du consumérisme et de la culture du jetable prévalante, et passer à une culture du zéro déchet. Le mouvement montrait qu'un changement transformateur était possible, en particulier s'il incluait une large participation des femmes.

2. Segment 2 : études de cas

18. Les participantes et participants ont écouté les témoignages inspirants de Mme Beatrice Achieng et Mme Rose Njoki Muruatetu, deux Kényanes qui avaient reçu le soutien de l'organisation « Mama Doing Good » et avaient surmonté de grandes épreuves pour devenir des leaders dans leurs communautés.

19. Dans ses observations, Mme Ruto a déclaré que les témoignages inspirants de [--] étaient des exemples de la résilience des femmes et de leur capacité à surmonter toutes les circonstances auxquelles elles faisaient face, si on leur donnait les bons outils et les bonnes opportunités, et de ce que les villes pouvaient réaliser si elles avaient les femmes à l'esprit. Le Gouvernement kényan avait fait des progrès pour rendre les villes plus durables et plus sûres pour les femmes, notamment en améliorant les équipements publics tels que l'éclairage public, les crèches, les parcs et les pistes cyclables et piétonnes dans certaines de ses grandes villes. Pour relever les défis liés à l'urbanisation croissante et à l'exode rural, notamment l'insuffisance de logements, la croissance des établissements informels, la gestion inadéquate des déchets, la perte d'espaces verts et l'augmentation de la pollution atmosphérique et sonore et des émissions de gaz à effet de serre provenant des véhicules à moteur, le Gouvernement investissait dans des systèmes de transport durables et d'un coût abordable et prévoyait d'augmenter le nombre de prêts hypothécaires abordables de 30 000 actuellement à 1 million d'ici 2032, ce qui profiterait grandement aux femmes, en plus d'encourager l'investissement dans des logements d'un coût abordable pour les habitants d'établissements informels. Pour sa part, l'organisation « Mama Doing Good » œuvrait à plusieurs initiatives visant à renforcer l'autonomie des femmes.

20. Le segment s'est conclu par la lecture d'un poème par Mme Dema.

3. Segment 3 : table ronde

21. En réponse à une question de la modératrice sur les origines du programme « Mama Doing Good », Mme Ruto a déclaré qu'elle avait créé « Joyful Women », une organisation de « table-banking » (une variante de la tontine), avec l'aide de la Poverty Eradication Commission (Commission pour l'éradication de la pauvreté), en 2009. Le programme Mama Doing Good avait été lancé en 2021 et englobait Joyful Women, Mama Cycling et d'autres programmes environnementaux.

22. Interrogée par la modératrice sur les mesures à prendre pour que personne ne soit laissé pour compte, notamment les femmes, Mme Sharif a déclaré qu'il était très important que les femmes puissent jouer un rôle moteur, s'engager politiquement et participer. Il fallait que les femmes participent à la prise de décisions aux niveaux mondial, national et municipal. Étant donné que plus de la moitié de la population des villes était constituée de femmes, ne pas les faire participer se traduirait par une perte de possibilités, de main-d'œuvre, de connaissances et de talents.

23. Répondant à une question de la modératrice sur la manière dont Mama Doing Good façonnait des villes et des communautés durables, Mme Ruto a indiqué qu'elle cherchait à construire des trottoirs de qualité pour les piétons et les cyclistes et à améliorer la gestion des déchets dans le cadre de son programme. Des bicyclettes étaient fournies aux enfants, lesquels apprenaient à les utiliser afin de contribuer à l'avènement de villes propres et respectueuses de l'environnement.

24. Invitée par la modératrice à présenter les mesures prises par ONU-Habitat pour autonomiser davantage de femmes dirigeantes dans les villes et les communautés, Mme Sharif a déclaré qu'ONU-Habitat fournissait une expertise et des conseils aux États Membres en matière de planification et de construction de villes résilientes et saines, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a attiré l'attention des participantes et participants sur divers programmes et initiatives mis en place par ONU-Habitat, y compris la boîte à outils « Her City », qui aidait les femmes à concevoir et à planifier leur ville, le Programme mondial sur les espaces publics, qui fournissait des informations sur la manière de rendre les espaces publics sûrs pour les femmes, et une initiative lancée en coopération avec le Gouvernement afghan visant à faire figurer le nom des épouses sur les titres fonciers. ONU-Habitat tenait toujours dûment compte de la participation des femmes lors de l'élaboration de ses programmes, car des villes sûres pour les femmes l'étaient aussi pour les hommes.

25. Interrogée par la modératrice sur la manière dont elle avait tiré parti de sa position de Première Dame pour améliorer la portée de ses programmes au Kenya, Mme Ruto a déclaré que le Cabinet de la Première dame suivait le modèle économique ascendant du Président pour autonomiser les femmes et garantir leur inclusion financière. Le Cabinet cherchait à sensibiliser les femmes aux questions environnementales et s'était fixé pour objectif de planter 500 millions d'arbres d'ici à 2032. Étant donné que de nombreux enfants subvenaient aux besoins de leur famille au lieu d'aller à l'école, un programme avait été lancé pour distribuer des repas dans les écoles publiques, ce qui avait entraîné une hausse de leur fréquentation. Mme Ruto travaillait avec les épouses des membres du Parlement, des gouverneurs et des sénateurs et avec les femmes en général sur la question de l'action climatique, en particulier dans le sillage de la pire sécheresse que le Kenya avait connue depuis 40 ans.

26. Dans sa déclaration, Mme Kereng, Ministre de l'environnement, de la préservation des ressources naturelles et du tourisme du Botswana, a souligné qu'il importait que les femmes jouent un rôle moteur dans la planification urbaine et y participent. Des facteurs tels qu'un logement convenable, la facilitation des entreprises et du commerce pour l'autonomisation économique des femmes, la résilience face aux changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, ainsi qu'un environnement propre et sain, étaient essentiels pour garantir la sûreté, la sécurité, la prospérité et la santé des femmes et des filles. Les politiques d'urbanisme devaient tenir compte des besoins des femmes et aborder les questions de la pauvreté, de la vulnérabilité à la violence fondée sur le genre et de l'exclusion. Mme Kereng a également attiré l'attention des participantes et participants sur l'importance de la recherche et des données pour suivre les tendances de l'urbanisation et recenser les domaines d'investissement. Dans ses remarques finales, elle a exhorté ONU-Habitat et la Première dame à poursuivre leurs programmes pour guider et inspirer les femmes et les filles dans l'ensemble du continent africain.

C. Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session : « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales »

27. [À compléter]

Annexe [--]

Résumé du débat de haut niveau établi par le Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1. Des ministres et d'autres représentants de haut niveau ont prononcé des déclarations sur un éventail de sujets relatifs aux établissements humains, en accordant une attention particulière au thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales ». Un certain nombre de représentants ont rappelé l'engagement de leur pays à soutenir ONU-Habitat dans la réalisation de ses buts et objectifs dans le domaine des établissements humains, y compris par des mesures d'appui aux niveaux international, régional et national, tout en aidant le Programme à s'acquitter de son mandat au moyen d'une efficacité, d'une transparence et d'une responsabilité accrues.

2. De nombreux représentants ont exprimé leur soutien à la Directrice exécutive, Mme Maimunah Mohd Sharif, et au secrétariat pour les mesures qui avaient été prises en vue d'améliorer les opérations et la gestion d'ONU-Habitat, y compris en adoptant une nouvelle structure de gouvernance, et de mettre davantage l'accent sur l'obtention de résultats concrets. Les efforts déployés par le secrétariat pour redresser la situation financière et regagner la confiance des donateurs ont été salués. Plusieurs représentants estimaient que le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 était un moyen positif de mettre en œuvre des actions faisant progresser le programme de l'organisation, y compris le Nouveau Programme pour les villes.

3. Il a été noté que la réunion en cours se tenait à un moment propice, plusieurs réunions importantes se profilant à l'horizon : la réunion du Forum politique de haut niveau pour examiner l'état d'avancement de l'objectif de développement durable 11 relatif aux villes et aux communautés durables en juillet 2023, le Sommet sur les objectifs de développement durable en septembre 2023 et le Sommet de l'avenir en septembre 2024. La session en cours de l'Assemblée d'ONU-Habitat avait été l'occasion d'endosser un rôle moteur dans la promotion du développement urbain durable dans ce contexte.

4. Un consensus s'est dégagé sur le fait que la réalisation des objectifs mondiaux en matière d'établissements humains se heurtait à un large éventail de défis. Une urbanisation rapide était en cours dans le monde entier, alors qu'un nombre important et croissant de citoyens vivaient encore dans des taudis et des établissements informels, et les programmes de développement urbain étaient compromis par le manque de financement et de ressources. L'instabilité et les conflits, y compris la guerre en cours entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, avaient entraîné une myriade de problèmes tant dans le cadre des conflits eux-mêmes qu'au-delà, notamment une augmentation des flux de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées, la destruction d'établissements urbains et la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires¹. Au cours des dernières années, la pandémie de COVID-19 avait gravement compromis la capacité des gouvernements et d'autres acteurs à fournir des services essentiels aux populations et avait perturbé le progrès social et économique. Outre ces problèmes, le monde continuait de faire face à une incidence croissante des menaces environnementales, notamment les changements climatiques, l'élévation du niveau de la mer qui menaçait les populations vivant dans les zones côtières et insulaires de faible élévation, l'augmentation du nombre et de l'incidence des catastrophes naturelles, la perte de biodiversité et la pollution, réduisant la capacité de fournir aux êtres humains un environnement propre, sain, sûr et durable dans lequel ils puissent vivre, travailler et interagir. Les questions sociales avaient également pris de l'importance : inégalités, baisse de la qualité de vie, augmentation du coût de la vie, insécurité urbaine et criminalité, surpopulation entraînant des tensions sociales, discrimination et exclusion. Face au déferlement de ces défis, la résilience mondiale et la capacité de résoudre les questions en jeu avaient été gravement affaiblies et mises à l'épreuve. En conséquence, le statut de la ville en tant que symbole de la civilisation humaine et vecteur de modernisation était menacé.

5. Il semblait évident que ces défis ne pourraient être relevés que par une action concertée. Dans ce contexte, le thème de la session actuelle de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui mettait l'accent sur une action multilatérale pour atteindre les objectifs de développement durable afin d'assurer un avenir urbain durable, était pertinent et opportun. Un représentant a déclaré que le monde devait s'unir pour trouver un moyen de progresser dans le cadre d'un système multilatéral équitable, respectueux des différences mais uni dans le désir commun d'un avenir inclusif et durable pour tous.

¹ Exerçant leur droit de réponse, deux représentants ont prononcé des déclarations sur cette question.

Le concept d'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales fournissait un cadre pratique permettant aux pays de prendre des mesures réalistes contribuant à la réalisation des objectifs mondiaux.

6. Le Nouveau Programme pour les villes était considéré comme un cadre positif et une feuille de route visant à aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement urbain. Un représentant a déclaré qu'une mise en œuvre rapide et efficace du Nouveau Programme pour les villes contribuerait à l'enregistrement de progrès tangibles dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans la lutte contre la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution. Plusieurs représentants ont mis en lumière les mesures prises dans leur pays pour aligner leurs stratégies de développement sur les instruments internationaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes.

7. Un représentant a fait observer que l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains était une plateforme importante qui réunissait les représentants des États Membres, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour leur permettre de mener des réflexions et d'élaborer des stratégies pour l'urbanisation durable du monde. S'exprimant au nom d'un groupe de pays, un représentant s'est félicité de la place prépondérante qui était accordée au logement convenable d'un coût abordable, à l'action climatique en milieu urbain, au relèvement après les crises urbaines, à l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et à la finance et la prospérité dans l'ordre du jour de la session en cours de l'Assemblée, et a exprimé l'espoir que des décisions fortes seraient prises et conduiraient à des mesures positives.

8. De nombreux représentants ont déclaré que les progrès accomplis relatifs aux établissements humains s'inscrivaient dans le cadre plus large de la durabilité, tout en reconnaissant le caractère interdépendant des avancées sociales, économiques et environnementales sous tous leurs aspects. Selon cette hypothèse, il conviendrait de placer les villes et autres zones d'installation en première ligne des efforts mondiaux de promotion du développement vert et de l'économie circulaire. La ville moderne devrait viser la neutralité carbone, l'efficacité énergétique, la résilience aux changements climatiques et la préservation de la diversité biologique ; être à l'avant-garde de l'aménagement de l'espace, des systèmes de transport durable efficaces et de la gestion des déchets adéquate tout au long du cycle biologique ; aider les personnes à parvenir à une qualité de vie satisfaisante, y compris en mettant à leur disposition des opportunités d'emploi et des politiques sociales inclusives qui accorderaient une attention particulière aux personnes et communautés vulnérables. Une bonne gouvernance, une action coordonnée et participative, et l'articulation des processus intersectoriels, à plusieurs niveaux et multipartites étaient les principaux moteurs de ce programme.

9. L'une des principales difficultés rencontrées dans les établissements humains était l'offre de logements convenables de bonne qualité. Les villes étaient nombreuses à rester confrontées au problème des taudis et des établissements informels sans savoir comment fournir un logement d'un coût abordable aux habitants des zones urbaines à faible revenu. La situation était encore complexifiée par les questions de la gouvernance foncière et de la sécurité des droits fonciers. Un représentant a déclaré que le logement convenable était essentiel pour donner aux zones urbaines un avenir inclusif, sain et prospère, et une représentante a dit qu'il était au cœur des efforts déployés dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes pour parvenir à la durabilité sociale, économique, environnementale et spatiale, à la justice spatiale, à l'inclusion sociale, à la gouvernance intégrée et à la réduction de la pauvreté. Plusieurs solutions existaient pour remédier à cette question, notamment la consolidation des compétences des partenaires publics et privés pour la construction de logements d'un coût abordable ; l'amélioration de la chaîne de valeur par le renforcement des capacités de tous les acteurs ; la mise en place de mécanismes financiers pour aider les ménages à revenu faible à acheter un logement ; le lancement de programmes de logement dans les villes prévoyant l'amélioration et la prestation de services tels que l'électricité, l'eau et le transport, et la végétalisation des espaces publics.

10. D'autres éléments stimulant la régénération et la revitalisation urbaines avaient été recensés, dont : l'appui financier et technique et le transfert de technologies pour accélérer la mise en œuvre d'initiatives locales et ne laisser personne de côté ; l'affectation de ressources, par ONU-Habitat et d'autres acteurs, aux pays qui en avaient le plus besoin au travers de leurs programmes annuels en lien avec le logement convenable, la résilience urbaine, la réduction des risques de catastrophe, l'action climatique, et la prévention des crises urbaines et les interventions y afférentes ; l'élaboration de stratégies claires pour favoriser les effets de synergie au niveau mondial et régional et relever les défis de l'urbanisation ; la mise au point de technologies fondées sur les données aux fins d'une planification éclairée et d'une évaluation fondée sur des données factuelles des progrès

accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable. Le suivi régulier, la communication d'informations et la transparence étaient indispensables pour maintenir la dynamique, tout comme le partage des expériences de réussite ou d'échec favorisant l'apprentissage mutuel et inspirant l'action. Plusieurs représentants ont particulièrement insisté sur l'utilisation des nouvelles technologies numériques pour la conceptualisation et la conception des transformations urbaines, un représentant ayant toutefois fait observer que l'absence d'orientations internationales sur l'utilisation de la technologie numérique dans le domaine de l'urbanisation ralentissait son développement. La résolution dont était saisie l'Assemblée lors de la session en cours sur les villes intelligentes centrées sur les personnes offrait l'occasion de combler cette lacune.

11. Plusieurs représentants ont évoqué l'éventail croissant d'initiatives internationales et régionales visant à aider les pays à atteindre leurs objectifs nationaux relatifs aux établissements humains. De multiples représentants, dont une représentante s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont décrit les actions menées par leurs pays pour mettre des ressources à la disposition de pays partenaires pour les aider à cet égard. Les domaines ayant bénéficié de cet appui concernaient notamment : l'accès à des services fiables et à des opportunités socioéconomiques pour les migrants dans les zones urbaines ; l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables ; le renforcement de la gouvernance foncière inclusive et la promotion des droits d'accès à la terre au travers du Réseau mondial des instruments fonciers ; le soutien à ONU-Habitat pour la transformation des établissements informels et des taudis par l'intermédiaire de l'Alliance des villes ; l'élargissement des modèles pour des villes intelligentes, durables et neutres en carbone ; la gestion des déchets et l'adaptation aux changements climatiques.

12. Un représentant a fait savoir que la collaboration d'ONU-Habitat avec Geneva Cities Hub et avec la Commission économique pour l'Europe, organisatrice du Forum des maires, avait renforcé les liens entre les actions menées aux niveaux local, national et international pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les autres forums liés au programme urbain mondial étaient notamment : la Plateforme africaine des villes propres, qui avait pour but de mieux faire connaître la gestion écologiquement rationnelle des déchets dans le contexte de l'économie circulaire ; la réunion des ministres du développement urbain durable du Groupe des Sept, qui devait se tenir en juillet 2023 au Japon ; la douzième session du Forum urbain mondial, prévue en Égypte en 2024. Plusieurs représentants ont constaté que la prochaine Journée mondiale du nettoyage serait célébrée le 16 septembre 2023 et offrirait l'occasion de mettre en avant le nettoyage des déchets pour améliorer l'environnement urbain ; la prochaine Journée mondiale des villes aurait quant à elle lieu le 31 octobre 2023. Plusieurs représentants ont insisté sur l'importance d'adopter une approche régionale. Un nombre croissant d'initiatives régionales avait aidé les pays, notamment le Forum urbain africain et le plan régional de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui était en cours de déploiement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

13. Plusieurs représentants ont également souligné l'importance de la coopération à l'échelle nationale. Une valeur ajoutée considérable était apportée aux activités lorsque toutes les parties prenantes y étaient associées, notamment les institutions étatiques à tous les niveaux, le secteur privé, et les organisations représentant la société civile, les communautés, les personnes autochtones, le milieu de l'enseignement, les femmes et les jeunes. L'aménagement devrait tenir compte des questions de genre et prévoir des processus décisionnels inclusifs pour garantir des résultats équitables et favorables à la cohésion sociale et la résilience. Des représentants ont évoqué des conférences ou forums nationaux se profilant à l'horizon dans le domaine du développement urbain qui visaient à faire avancer le programme de l'urbanisation grâce à une approche multipartite et multiniveaux. Un représentant a déploré que la nouvelle politique d'association de parties prenantes n'avait pas encore été achevée, ajoutant que la consultation des autorités locales, des spécialistes et de la société civile apportait une véritable valeur ajoutée à ONU-Habitat.

14. De nombreux représentants ont souligné les efforts que leurs pays avaient consentis pour résoudre les problèmes liés à l'urbanisation et apporter des améliorations dans tous les aspects de la vie dans les villes. Il s'agissait notamment de : mesures réglementaires et de législations visant à renforcer le processus de mise en œuvre ; la mise en place de structures administratives, institutionnelles et organisationnelles visant à rationaliser l'aménagement urbain ; l'articulation de politiques intégrées qui inscrivait le programme pour les villes dans le cadre plus large du programme social et environnemental et de l'action pour le développement ; l'élaboration de stratégies et de programmes à long terme pour les établissements humains ; la décentralisation de la gouvernance pour promouvoir la planification à l'échelle locale ; l'aménagement des réseaux de transport pour améliorer la desserte et l'accessibilité ; l'accroissement des investissements dans les villes afin de stimuler la croissance durable ; la réalisation de projets de réfection des taudis, de logements d'un coût abordable et d'amélioration de la sécurité d'occupation des terres ; la réhabilitation de zones urbaines dégradées ; l'amélioration des systèmes de gestion des déchets ; l'utilisation de la technologie

numérique pour suivre les indicateurs des objectifs de développement durable et en rendre compte ; la création d'instances municipales chargées de coordonner l'action; des interventions d'aide aux enfants, notamment dans le domaine de l'éducation ; des mesures d'amélioration de la qualité des logements et de l'infrastructure urbaine.

15. Enfin, des représentants ont exprimé leurs ambitions concernant la garantie d'un avenir durable pour les établissements humains, et le rôle d'ONU-Habitat pour atteindre cet objectif. La première étape de ce processus était que la session en cours de l'Assemblée permette d'obtenir des résultats fructueux, notamment une déclaration ministérielle, pour faire avancer le programme pour les villes et permettre aux générations actuelles et futures d'habiter une planète durable, résiliente et en bonne santé. Des représentants ont déclaré que le thème de la session en cours, qui mettait l'accent sur le multilatéralisme comme moyen d'atteindre les cibles du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, était un socle solide pour l'action relative aux établissements humains. Les participants se sont accordés sur le rôle vital de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains en tant que principal forum intergouvernemental au sein duquel les États Membres recensaient les défis de l'urbanisation auxquels la planète était confrontée et se mettaient d'accord sur les principales stratégies pour les relever, dans un esprit de coopération internationale. La collaboration entre tous les partenaires, sous l'égide d'ONU-Habitat, était essentielle afin de construire un avenir meilleur pour les zones urbaines, où personne ne serait laissé de côté et qui ferait des villes des pôles d'innovation, de développement inclusif et de prospérité partagée.
